

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Althen-des-Paluds - Monteux - Pernes-les-Fontaines

Nombre de délégués en exercice	31	Absents représentés :	8
Présents	22	Absents non représentés :	1
<b>VOTANTS</b>			<b>30</b>

Le Conseil de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique au siège des Sorgues du Comtat à Monteux, le 12 avril 2016, après convocation légale reçue le 6 avril 2016, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté de Communes « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. Henri BERNAL, M. Pascal BONNIN, Mme Karine CANDALE, M. Didier CARLE, Mme Evelyne ESPENON, Mme Maryline EYDOUX, M. Pierre GABERT, M. Robert IGOULEN, Mme Françoise LAFAURE, M. Bernard LE MEUR, M. Yannick LIBOUREL, Mme Nadia MARTINEZ, Mme Annie MILLET, Mme Laurence MONTERDE, M. Michel MUS, Mme Nicole NEYRON, M. Claude PARENTI, M. Lucien STANZIONE, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Isabelle VINSTOCK.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Jacqueline BOUYAC, (Pouvoir donné à M. Pascal BONNIN),  
M. Alain BRES, (Pouvoir donné à Mme Evelyne ESPENON),  
Mme Sabine CHAUVET, (Pouvoir donné à Mme Nadia MARTINEZ),  
M. Thomas CONSTANTIN, (Pouvoir donné à M. Christian GROS),  
M. Jean-Claude DANY, (Pouvoir donné à Mme Karine CANDALE),  
Mme Arlette GARFAGNINI, (Pouvoir donné à M. Michel TERRISSE),  
Mme Annie GARNERO, (Pouvoir donné à Mme Maryline EYDOUX),  
M. Christian SOLLIER, (Pouvoir donné à M. Henri BERNAL),

**Etait Absent non représenté :**

M. Rémy ARNAUD.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté de Communes : Mme Karine CANDALE ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Donné acte des décisions communautaires**

Monsieur le Président informe l'Assemblée des dernières décisions qu'il a été amené à prendre, à savoir :

**N° 12 du 08/03/2016 :** Signature d'un avenant n° 1, au marché de travaux n° 183/2015 concernant la « création de trottoirs PMR, création de parkings et création de structure de chaussées sur la commune de Monteux, avec la Société COLAS MIDI Méditerranée, Centre de Sorgues CS 20102 SORGUES 84275 VEDENES Cedex, pour un montant de 3220.50 € H.T. soit 3 864.60 € TTC, soit 2.17 % du montant initial du marché qui s'élevait à 148 393.50 € H.T. soit 178 072.20 € TTC. Le nouveau montant du marché est donc de 151.614.00 € H.T. soit 181 936.80 € TTC.

**N° 13 du 08/03/2016 :** Signature d'un marché pour l'acquisition d'un ensemble châssis 19 T et benne à déchets ménagers de 14 m3 environ, d'un ensemble châssis de 26 T avec grue auxiliaire et benne à déchets ménagers de 16 m3 environ, et de 2 bennes à déchets ménagers de 5 m3 environ avec l'entreprise désignée ci-dessous :

Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le :

Affiché le : 22/04/16

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES  
LES SORGUES DU COMTAT

**LOT 1** : Société FAUN 625 Rue du Languedoc 07500 GUILHERAND GRANGES  
- pour un montant total de **150 400.00 € HT** soit **180 480.00 € TTC**.

**LOT 2** : Société FAUN 625 Rue du Languedoc 07500 GUILHERAND GRANGES  
Pour un montant total de **228 771.00 € H.T.** soit **274 525.20 € TTC**.

**LOT 3** : Société BRO MERIDIONALE DE VOIRIE 1 avenue de l'étang 84000  
AVIGNON

Pour un montant total de **115 000.00 € H.T.** soit **138 000.00 € TTC**.

**N° 14 du 11/03/2016** : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **60 m<sup>2</sup>** avec la SARL « **ECO-HOME 84 CONSTRUCTION**, dont le siège est situé à Monteux (84170), 31 Rue des Portes de la Tapy, (construction de maisons individuelles). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1<sup>er</sup> avril 2016** et s'achevant au plus tard **le 31 mars 2019**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **182.75 € HT, soit 219.30 € TTC**.

**N° 15 du 11/03/2016** : Signature d'un bail de courte durée pour la location d'un bâtiment industriel sur le site du Pérussier à Monteux d'une surface utile d'environ **42 m<sup>2</sup>** avec Monsieur Thierry JERABEK, propriétaire en nom propre de l'entreprise individuelle « **THIERRY SERVICES** », dont le siège est situé à MONTEUX (84170), Plateforme Economique du Pérussier, 350 Chemin du Pérussier (travaux de finition du bâtiment). Le présent contrat de location est un **bail de courte durée de 36 mois**, prenant effet **1<sup>er</sup> avril 2016** et s'achevant au plus tard **le 31 mars 2019**. Le loyer mensuel du bâtiment est fixé à **126.06 € HT, soit 151.27 € TTC**.

**Le Conseil Communautaire, Monsieur Christian GROS, Président, entendu, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**PREND ACTE** des décisions que le Président a été amené à prendre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté de communes  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**



Acte Exécutoire  
Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982  
Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982  
Envoyé le :  
Affiché le : 22/04/16